



Informations sur les visas pour un placement en tant qu'au-pair

La distribution des **formulaire de demande** de visa est gratuite. Les formulaires peuvent également être téléchargés sur le site internet de l'Ambassade (www.rabat.diplo.de).

Tous les actes administratifs sont couverts par les frais de visa. Le montant de ces frais s'élève à 60 euros et peut être réglé en espèces en dirham ou par carte de crédit internationale (VISA, MasterCard, American Express).

Le dépôt des demandes de visas se fait uniquement sur rendez-vous par téléphone en appelant le numéro suivant: 0537 63 54 00.

L'instruction de la demande de visa dure environ entre 8 et 10 semaines. A l'issue de la procédure, l'Ambassade vous **informera par écrit** de la décision prise.

La liste ci-après des documents à fournir n'est donnée **qu'à titre indicatif**. L'Ambassade se réserve le droit d'exiger des documents supplémentaires. Un dossier complet ne donne pas **droit à l'octroi d'un visa**. **Une demande de visa incomplète peut être rejetée**.

Documents à fournir pour la demande de visa:

- deux formulaires de demande de visa remplis en allemand de manière lisible et dûment signés (prière de ne pas oublier de mentionner, à côté de votre signature, votre **numéro de téléphone** afin de pouvoir vous appeler en cas de besoin.)
- trois photos d'identité récentes remplissant les conditions biométriques
- carte d'identité nationale (CIN) (original et deux photocopies)
- passport (original et deux photocopies)
- une enveloppe suffisamment timbrée comportant votre adresse
- questionnaire complémentaire du service consulaire („au-pair“) conforme à „l'Accord européen sur le placement au-pair“ dûment rempli (original et une photocopie)
- attestation scolaire ou dernier bulletin scolaire ou certificat de fin de scolarité avec traduction en langue allemande (original et deux photocopies respectives)
- invitation de la famille d'accueil en Allemagne sous forme d'un contrat „au-pair“ (original et deux photocopies)
- fiche anthropométrique (original et une photocopie)

Prière de tenir compte des dispositions suivantes:

- Lors du dépôt du dossier de visa, le candidat doit être âgé de 18 ans au minimum et de moins de 25 ans.
- Le candidat doit disposer d'un niveau élémentaire de connaissances en langue allemande. Ces connaissances de base faciliteront son intégration et son adaptation au sein de la famille d'accueil et notamment ses rapports avec les enfants.
- Au moins un parent de la famille d'accueil doit être de langue maternelle allemande. La nationalité des parents d'accueil est sans importance.
- La personne placée au-pair aide la famille d'accueil à s'occuper des enfants et à assurer tous les travaux ménagers, à raison de 30 heures environ par semaine. Ces prestations doivent être aménagées de telle manière que la personne placée au-pair puisse disposer de suffisamment de temps pour suivre des cours de langue, suivre une formation continue et disposer du temps libre. L'objectif d'un séjour au-pair ne consiste pas à remplacer une aide ménagère en contournant les dispositions en matière du droit sur les étrangers et du droit du travail. Aussi, un des deux parents de la famille d'accueil ne devrait pas avoir un emploi à plein temps.
- Une personne placée au-pair n'est pas un employé de maison. Au cœur de ce programme figurent, en effet, le perfectionnement des connaissances de langue ainsi que l'élargissement de la culture générale. Une personne placée au-pair perçoit, au lieu d'un salaire, une sorte d'argent de poche qui s'élève en général à 260 euros par mois.
- Les cours d'allemand, de même que les assurances obligatoires maladie, responsabilité civile et accidents sont à la charge de la famille d'accueil. Des justificatifs en ce sens doivent être présentés lors du dépôt du dossier. Pour tout complément d'informations, concernant notamment les agences de placement au-pair recommandables, prière de consulter le site web: www.guetegemeinschaft-aupair.de.